

N° 5477⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**relatif à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une
route reliant Luxembourg à Ettelbruck**

* * *

**DEPECHE DE LA SECRETAIRE D'ETAT
AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT AU MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS**

(12.7.2005)

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre du 4 juillet 2005, par laquelle vous m'avez demandé de transmettre votre prise de position relative au projet de loi sous rubrique au Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous informer que la Haute Corporation a pris note de ce que les mesures compensatoires supplémentaires qu'il est prévu de réaliser se feront toutes dans le cadre de l'article 5 de la loi du 27 juillet 1997 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'une route reliant Luxembourg à Ettelbruck.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Pour la Secrétaire d'Etat
aux Relations avec le Parlement,*

Daniel ANDRICH

Conseiller de Gouvernement Ire classe

Transmis pour information à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

*Pour la Secrétaire d'Etat
aux Relations avec le Parlement,*

Daniel ANDRICH

Conseiller de Gouvernement Ire classe

